



**Délibération**  
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
Publié le   
ID : 017-211704150-20221215-2022\_176-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

### 2022 – 176 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LE PRET DE MATERIEL D'ANIMATIONS CULTURELLES (APMAC)

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 25**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, EHLINGER François, DEREN Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, CATROU Rémy, MELLA Florent

**Excusés ayant donné pouvoir : 9**

CARTIER Nicolas à DEBORDE Sophie, CHABOREL Sabrina à MAUDOUX Pierre, CREACHCADEC Philippe à CHEMINADE Marie-Line, DIETZ Pierre à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DELCROIX Charles à EHLINGER François, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, ROUDIER Jean-Pierre à ARNAUD Dominique, TORCHUT Véronique à BERDAI Ammar, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

**Absente excusée : 1**

BETIZEAU Florence

**Secrétaire de séance :** DEBORDE Sophie

**Date de la convocation :** 08/12/2022

**Date de publication :** 21 DEC. 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

Vu la délibération n°2020-100 du conseil municipal du 17 septembre 2020 portant désignation de deux représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité de tutelle de l'association Gallia Théâtre,

Vu l'arrêté n°21-3472 du 26 novembre 2021 portant retrait de délégation de fonction et de signature à la 9ème adjointe au Maire,

Vu les statuts de l'Association pour le Prêt de Matériel d'Actions Culturelles (APMAC), notamment l'article 3,

Considérant que l'APMAC, créée en 1979, a pour objet de répondre, en priorité, aux besoins des associations et collectivités territoriales, pour l'organisation de leurs manifestations,



Considérant que la Ville organise tout au long de l'année de nombreuses manifestations pour lesquelles du matériel spécifique est nécessaire,

Considérant que la Ville, en adhérant à cette association, bénéficiera des conditions préférentielles qui sont réservés aux adhérents,

Considérant que la représentante actuelle du conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour le Prêt de Matériel d'Actions Culturelles (APMAC) est Madame Dominique DEREN,

Considérant qu'en raison du retrait des délégations de Madame Dominique DEREN, il convient de désigner un nouveau représentant du conseil municipal pour la remplacer et siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour le Prêt de Matériel d'Actions Culturelles (APMAC),

Considérant qu'il est proposé comme candidats pour représenter la Ville au sein de l'Association pour le Prêt de Matériel d'Actions Culturelles, les personnes suivantes :

- Candidate proposée par la liste « L'action, le cœur en plus ! » : Madame CHEMINADE Marie-Line
- Candidat proposé par la liste « Saintes 2026 : belle, durable, vivante » : Monsieur ROUDIER Jean-Pierre,

Après consultation de la Commission « Vivre Ensemble » du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le principe d'un vote à main levée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

**Pour l'adoption : 34**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**



Considérant le dépôt des propositions de candidats suivants :

<b>Candidate liste « L'action, le cœur en plus ! »</b>	<b>Candidat liste « Saintes 2026 : belle, durable, vivante »</b>
Madame CHEMINADE Marie-Line	Monsieur ROUDIER Jean-Pierre

Il est ensuite procédé au vote à main levée :

Ont obtenu :

Candidats	Suffrages obtenus (en chiffre)	Suffrages obtenus (en toutes lettres)
Madame CHEMINADE Marie-Line	23	Vingt-trois
Monsieur ROUDIER Jean-Pierre	9	Neuf

- Sur la désignation d'une représentante de la Ville de Saintes pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association pour le Prêt de Matériel d'Actions Culturelles :  
Madame CHEMINADE Marie-Line.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 23**

**Contre l'adoption : 9** (ARNAUD Dominique en son nom et celui de ROUDIER Jean-Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée en son nom et celui de DIETZ Pierre, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe en son nom et celui de VIOLLET Céline, MAUDOUX Pierre en son nom et celui de CHABOREL Sabrina)

**Abstentions : 2** (CATROU Rémy et MELLA Florent)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,

Sophie DEBORDE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.